



**VILLE DE  
CHOISY-LE-ROI**

*Centre Communal d'Action Sociale*

2025/11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 17 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars à 18 heures 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Madame LORES Monique, Vice-Présidente.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur PANETTA Tonino - Monsieur DRUART Frédéric – Monsieur BOURVEN Julien – Madame FONTAINE Sabrina – Monsieur HUTIN Sébastien – Madame ROUSSEAU Mireya – Madame LOWINSKI Eva – Monsieur NORTIER Gilles – Madame CHENU Stéphanie – Madame FALDI Hafida

**ETAIENT EXCUSÉS :**

Madame COHEN Rachel – Madame DESPRES Catherine – Madame KALUZA Monique

**ETAIENT REPRÉSENTÉS :**

Monsieur BELHOUAS Salem

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame WANDJI Caline – Madame HOUINSOU Alexia

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOIGNE Mathieu**

**Membres composant le Conseil : 17**

**en exercice : 17**

**Présents : 11**

**Représentés : 1**

**Excusés : 3**

**Absents : 2**

**Ont voté : Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN STAGE D'INITIATION AU  
DESSIN ET A LA PEINTURE ET SA TARIFICATION**

Un budget est alloué au pôle loisirs retraités handicapé afin d'organiser des stages pour les seniors. Ces stages ont pour but la découverte de nouveaux domaines. Pour 2025, en lien avec

Accusé de réception en préfecture  
094-269401055-20250317-DELIB202511-DE  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

une grande demande des administrés et les élus, le pôle loisirs retraités handicapé a développé un stage d'initiation à la peinture et au dessin qui se déroulera du 14 au 18 avril 2025.

Il s'adresse plus spécifiquement aux seniors n'ayant jamais participé aux ateliers proposés par le CCAS, et souhaitant découvrir cette discipline artistique. Il pourra leur permettre d'appréhender et d'expérimenter les techniques proposées par ce stage.

Il se déroulera en petit groupe de 10 participants, à raison d'une séance quotidienne d'1h30 sur 5 jours, pour un tarif de 570 €.

Ce stage a pour objectifs de favoriser le bien-être et l'épanouissement des seniors. Cette activité, à la fois ludique et stimulante, permettra aux participants de découvrir ou redécouvrir le plaisir de la création artistique.

Il offre des bienfaits au niveau :

- cognitif et sensoriel
- social
- découverte de la créativité
- Bien-être émotionnel et épanouissement personnel

Les participants à ce stage seront prioritaires pour les inscriptions aux ateliers de dessin, peinture prévus en septembre 2025.

Il est proposé d'appliquer la répartition des coûts de la manière suivante :

Le coût, pour une séance d'une heure et demie est fixé à **114 euros TTC, soit 570 € TTC** pour la totalité du stage.

Il est proposé, sur la base d'une répartition équivalente à chacun des 10 participants, la prise en charge au maximum de 50 % du coût total du stage, soit 285 € TTC et donc 28,50 € TTC par stagiaires.

Le tarif unitaire de 28,50 € TTC est garanti pour un nombre d'au moins 6 inscrits. Dans le cas le contraire, le stage sera annulé.

Le CCAS est en mesure de prendre en charge au minimum 50% du coût par séance, soit **57 € TTC** pour 1 heure 30, soit 285 € TTC pour l'intégralité du stage. Il assurera la prise en charge du coût restant à hauteur de 28,50 € par places non pourvues.

Le tarif proposé pour ce cycle ne bénéficiera pas de l'application d'une réduction selon le quotient familial.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Ouï, l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que l'action concernée par la présente délibération répond à un intérêt en matière de développement social dans la commune.

Accusé de réception en préfecture  
094-269401055-20250317-DELIB202511-DE  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Considérant en effet que la mise en place d'activités à destination des séniors de la commune constitue un axe fort de la politique du CCAS en matière de développement social, au vu notamment de ses bienfaits sur la santé mentale des usagers

## **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> – Approuve la proposition du stage d'initiation au dessin et à la peinture, avec le concours d'au moins 6 participants

Article 2 – Approuve le tarif unitaire de 28,50 € TTC par participant

Article 3 – Dit que le tarif proposé pour ce cycle ne bénéficiera pas de l'application d'une réduction selon le quotient familial.

Article 4 – Approuve la prise en charge par le CCAS charge d'au minimum 50% du coût de l'intégralité du stage et éventuellement la prise en charge du coût restant à hauteur de 28,50 € par place non pourvus. (De la 7<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place, soit de 28,50 € à 114 euros)

Article 5 – Autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de cette activité.

Article 6 – Dit que les dépenses et recettes devront être prévues au Budget Primitif 2025.

Article 7 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 17 mars 2025

Pour copie conforme  
La Vice-Présidente



Accusé de réception en préfecture  
094-269401055-20250317-DELIB202511-DE  
Date de réception préfecture : 31/03/2025